



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2021
Compte Rendu

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 19 Heures 00, à salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. ELORE Emmanuel	<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain	<u>Mouazé</u>	M. BOUGEOT Frédéric
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. LOUAPRE Bernard
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. LECONTE Yannick
<u>La Mezière</u>	M. GUERIN Patrice	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. DUMILIEU Christian
<u>La Mézière</u>	M. GORIAUX Pascal		M. RICHARD Jacques
<u>Langouët</u>	Suppléant : M. GOUPIL Jean-Pierre	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	M. LEGENDRE Bertrand
<u>Melesse</u>	M. JAOUEN Claude	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
<u>Melesse</u>	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
<u>Melesse</u>	M. MACE Alain	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
<u>Melesse</u>	Mme MACE Marie-Edith	<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
<u>Melesse</u>	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel
<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel		
<u>Montreuil-le-Gast</u>	Mme OBLIN Anita		

Absents excusés :

<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal donne pouvoir à M. JAOUEN Claude
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle donne pouvoir à M. ALMERAS Loïc
<u>La Mezière</u>	M. LESAGE Jean-Baptiste
<u>La Mezière</u>	Mme KECHID Marine donne pouvoir à M. GORIAUX Pascal
<u>La Mézière</u>	Mme BERNABE Valérie donne pouvoir à M. GUERIN Patrice
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc est remplacé par son suppléant M. GOUPIL Jean-Pierre
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice donne pouvoir à Mme MACE Marie-Edith
<u>Melesse</u>	M. MARVAUD Jean-Baptiste
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	Mme EON-MARCHIX Ginette donne pouvoir à M. TAILLARD Yvon
<u>Sens-de-Bretagne</u>	Mme BLACHE Marianne
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme HAMON Carole donne pouvoir à M. BOUGEOT Frédéric
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme MASSON Josette donne pour pouvoir à M. RICHARD Jacques
<u>Vignoc</u>	Mme BLAISE Laurence

Secrétaire de séance : Monsieur HENRY Lionel

N°ordre	Ordre du jour	Vote
1	Mobilité Rapporteur : Lionel HENRY Modification statutaire - Prise de compétence "Mobilité" Engager une modification statutaire pour prendre la compétence « Mobilité »	Unanimité
2	Mobilité Rapporteur : Lionel HENRY Prise de compétence mobilité - Services organisés par la Région Ne pas se substituer à la Région Bretagne dans l'exécution des services de transport réguliers interurbains et de transport scolaire sur son ressort territorial que la Région Bretagne assure actuellement.	Unanimité
3	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX ZAC Cap Malo - DIA E 1925 Ne pas exercer le droit de préemption urbain pour cette vente.	Unanimité
4	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX La Mézière - ZA La Bourdonnais - DIA AM 146 Ne pas exercer le droit de préemption urbain pour cette vente.	Unanimité
5	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX La Mézière - ZA La Bourdonnais - DIA AM 88 Ne pas exercer le droit de préemption urbain pour cette vente.	Unanimité
6	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX PASS Commerce Artisanat - Évolution du dispositif socle Evolution du Pass Commerce & artisanat : - Conditionnalité de l'aide aux conseils gratuits de l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes (ALEC) . Chaque entreprise qui sollicite l'aide Pass Commerce & Artisanat bénéficiera de l'appui d'un technicien de l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes. - Ajout de dépenses non éligibles - Les équipements très énergivores (type systèmes de climatisation, chauffages extérieurs, convecteurs électriques...) hors équipements réglementaires, seront non éligibles	Unanimité
7	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX Pass Commerce Artisanat - Avenant n°1 à la convention Modification de la convention initiale signée en 2019 : - article 2, alinéa 2.2 : prolongation des mesures exceptionnelles	Unanimité

	<p>jusqu'au 30 juin 2021 et ajout des mesures spécifiques liées au volet numérique du Pass commerce-artisanat ;</p> <p>- article 3 : modalités de versement des crédits régionaux liés au volet numérique du Pass commerce-artisanat.</p>	
8	<p>Environnement Rapporteur : Frédéric BOUGEOT</p> <p>Aide à la plantation de vergers - Modification de la convention</p> <p>Modification de la convention ainsi : « le montant éligible à l'aide pour la plantation de 10 arbres à surgreffer est plafonnée à 250€ TTC par projet et par ménage (soit une aide maximum de 125 € TTC), contre présentation d'une ou plusieurs factures acquittées. »</p>	Unanimité
9	<p>Tourisme Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Domaine de Boulet - Destruction de matériel nautique pour recyclage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cession à titre gratuit pour déconstruction de - 1 catamaran hobie cat 16 - 1 dériveur 420 - 2 coques (flotteurs) de catamaran f1 - Sortie d'inventaire pour déconstruction de ces matériels (sortie partielle du bien N°2006-1, valeur brute 4000 €) 	Unanimité
10	<p>Sport Rapporteur : Yves DESMIDT</p> <p>Salle multisports communautaire - Acquisition du foncier à Saint-Symphorien</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de la parcelle cadastrée ZL n°30, située à Saint-Symphorien, d'une emprise d'environ 7 500m² au prix de 6,00€ HT/m² pour la réalisation du projet de construction d'une salle multisports communautaire ; - désigner Maître Emmanuelle CROSSOIR, de l'étude notariale de Saint Germain sur Ille, en qualité de notaire pour rédiger l'acte de cette acquisition et procéder aux formalités relatives aux publicités foncières, - accepter la prise en charge des frais de géomètre incluant les frais de bornage, de division foncière et d'enregistrement de la parcelle au service des hypothèques. 	Unanimité
11	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>AEP - CEBR - Désignation d'un 3eme délégué</p> <p>M. Georget actuellement suppléant passe 3ème délégué titulaire M. VASNIER et M. Almeras sont candidats pour les 2 postes vacants de suppléants</p>	Unanimité
12	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>AEP - Annuité d'emprunt 2021 - Convention de remboursement avec CEBR</p> <p>Approbation d'une convention de prise en charge financière de l'annuité d'emprunt de 6 782,54€ par la Collectivité Eau du Bassin Rennais</p>	Unanimité

13	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Daniel HOUITTE</p> <p>GEMA - EPTB Vilaine - Désignations et procédure de transfert</p> <p>Approuver le principe d'un transfert du volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et d'une partie des compétences associées, déjà transférées au syndicat de bassin versant (ruissellement, pollutions diffuses mais hors bocage) vers l'EPTB Vilaine avec la création de l'unité Ouest au sein de cet établissement au 01/01/22 selon les dispositions de l'article L5711-4 du CGCT (procédure dérogatoire de transfert d'un syndicat à un autre syndicat).</p>	Unanimité
14	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Daniel HOUITTE</p> <p>GEMAPI - Avis sur la réorganisation sur le bassin versant du Couesnon</p> <p>Formuler un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avis favorable au projet de la transfert de la gestion des milieux aquatiques et compétences associées (hors la gestion et restauration du bocage) de l'EPCI-FP au syndicat du bassin versant du Couesnon (porteur aujourd'hui du SAGE) par adhésion directe de la CCVIA. -avis favorable au projet de demande de labellisation EPAGE associée à ce projet de réorganisation des compétences, -avis favorable de principe à la réflexion juridique sur une rédaction statutaire par concours, sous réserve de sa validation juridique par les services de l'état et que cela permette une imputation budgétaire des dépenses engagées par les EPCI-FP en investissement plutôt qu'en fonctionnement (cas des cotisations). 	Unanimité
15	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Daniel HOUITTE</p> <p>GEMAPI - CT Rance Frémur - Avenant 1</p> <p>Valider l'avenant n°1 au contrat unique Rance Fremur portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le programme d'actions BV 2021-2022 du Linon - le programme d'animation agricole de l'Aire d'alimentation de la Ville Burel - le projet d'acquisition de zones humides porté par la commune d'Evran. 	Unanimité
16	<p>Eau-Assainissement Rapporteur : Daniel HOUITTE</p> <p>Assemblée Bretonne de l'Eau - Désignation de représentants</p> <p>Siéger à l'assemblée bretonne de l'Eau et de désigner M. Daniel HOUITTE ou Mme Sophie LE DREAN- QUENEC'H DU pour représenter la Communauté de Communes</p>	Unanimité